

Inf'Eaux 22

Bulletin mensuel d'information
du Département des Côtes d'Armor
sur la situation de la ressource en eau

Toutes les données
de qualité d'eau issues
du réseau départemental
sont consultables sur
<https://infeaux22.cotesdarmor.fr/>



« Le changement climatique, c'est le changement aquatique. L'enjeu est donc de pallier l'inondation et la sécheresse, et pas seulement de respecter le bon état des eaux ».

Brice Lalonde

Champs inondés à Saint-Alban début février 2025 © Conseil Départemental 22

Info et agenda

Carnets méthodologiques et projet LigéO

En lien avec le récent sujet sur les zones humides (*Inf'Eaux 318*), découvrez le guide rédigé par le Forum des Marais Atlantiques pour mener à bien les actions de restauration <https://lc.cx/Wx-vlc> et la Boîte À Outils afin d'évaluer l'efficacité des travaux : <https://lc.cx/dxdQxJ>



Février 2025 en résumé

- Peu de pluie ce dernier mois contrastant avec le mois de janvier
- Suite aux crues exceptionnelles, les débits toujours largement supérieurs aux normes de saison,
- Niveau élevé des nappes phréatiques suite aux pluies de janvier qui leur a été très profitable
- Teneurs des nitrates en baisse après le lessivage important des sols
- Les métabolites de pesticides, préoccupation des producteurs d'eau, les actions du Syndicat de Kreizh Breiz Argoat

Exposition photographique « L'eau, source de vies »

Pour célébrer les 60 ans de la loi sur l'eau, les agences de l'eau déploient une exposition dans 12 gares SNCF pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'eau.

Pour découvrir l'exposition sans se déplacer : <https://lc.cx/VvJEOW>



1964 : 1^{re} loi sur l'eau
2024 : L'EAU, UNE PRIORITÉ POUR TOUS !



MétéEAU Nappes

Pour suivre le comportement actuel et futur des aquifères, observez en temps quasi réel les mesures du réseau piézométrique sous forme de cartes et de courbes dynamiques sur le site développé par le BRGM, MétéEAU Nappes : <https://lc.cx/1eE4Cu>

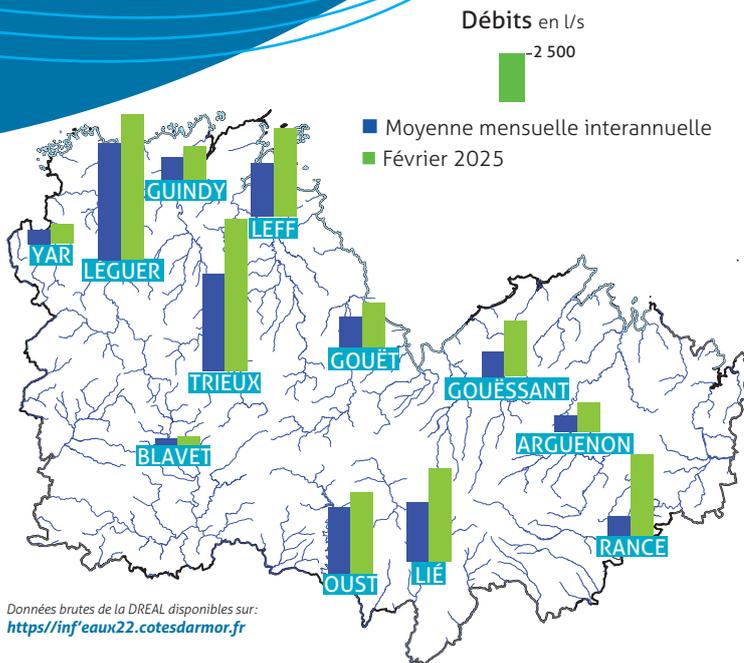


Météo et précipitations

Débits des rivières

Bien moins de pluie qu'en janvier

Après la situation particulièrement pluvieuse des premières semaines, février a été peu arrosé. Les cumuls mensuels sont souvent inférieurs aux normales de saison. Les débits des cours d'eau s'éloignent des débits exceptionnels quinquennaux voire décennaux mesurés précédemment mais sont toujours bien excédentaires.

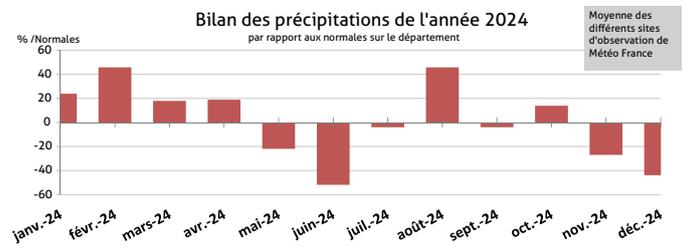


Pluviométrie de février 2025

Pluie en mm	Rostrenen	La Roche-Jaudy	St-Brieuc	Quintenic	Merdrignac
du 1 ^{er} au 10	10	20	23	33	8
du 11 au 20	20	8	8	11	9
du 21 au 30	30	28	26	30	40
Cumul du mois en mm	60	56	57	73	57
Rapport à la normale	<< normale	<< normale	<< normale	> normale	< normale

Un point également à la sortie de cet hiver sur les nappes phréatiques dont les niveaux sont qualifiés de haut en Bretagne par le BRGM suivant son dernier bulletin, ayant très bien profité des pluies abondantes de janvier.
Cf. <https://lc.cx/spVJ3K>

Retour succinct sur les précipitations de l'année écoulée

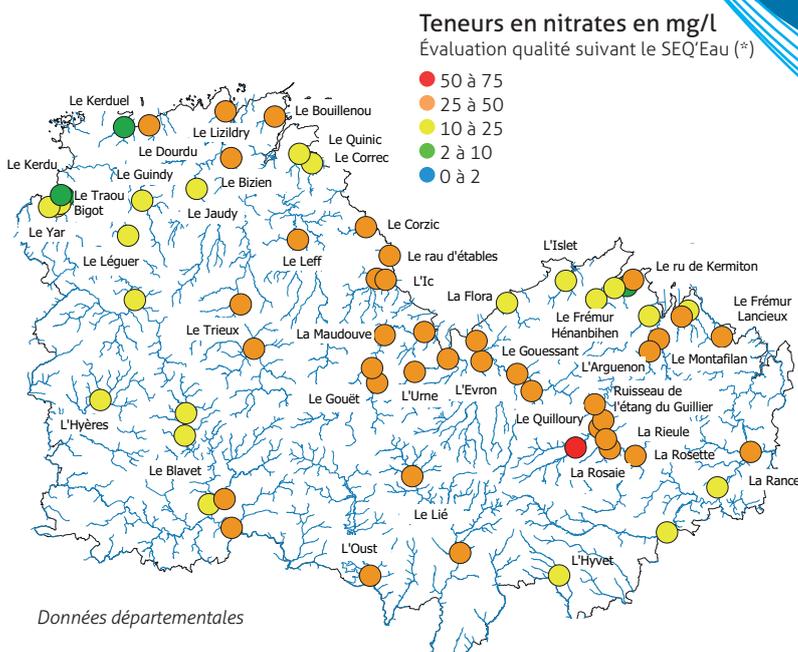


Un cumul pluviométrique de l'ordre de 900 mm tous sites confondus, très proche de la moyenne interannuelle. Des mois bien pluvieux en début d'année, en août ont contrebalancé avec des mois très secs en juin et en fin d'année.

Un point également à la sortie de cet hiver sur les nappes phréatiques dont les niveaux sont qualifiés de haut en Bretagne par le BRGM suivant son dernier bulletin, ayant très bien profité des pluies abondantes de janvier.
Cf. <https://lc.cx/spVJ3K>

Teneurs en nitrates - février 2025

Les nitrates dans les rivières



Une majorité de teneurs en baisse

En février, la moyenne baisse de 2 mg/l passant de 29 à 27 mg/l pour des teneurs fluctuant entre 7 et 56 mg/l et près des 2/3 des points se situent dans la tranche 25 à 50 mg/l.

- 58 % des valeurs diminuent et le 1/4 de ces teneurs présentent des baisses supérieures à 10 mg/l, parmi les plus fortes, on note, le Ru de Matignon (-23 mg/l), l'étang du Guillier à Jugon les lacs (-20 mg/l), le Frémur à Hénanbihen et le Montafilan à Créhen (-19 mg/l).
- Le tiers des concentrations indique une hausse dont certaines sont plus marquées : le Jaudy à Mantallot (+13 mg/l), le Leff à Gommenech (+14 mg/l), le Lizildry à Plougrescant (+16 mg/l).

Retour sur les crues de janvier : le Syndicat Mixte Arguenon Penthievre a évalué le flux de nitrates entrant dans le barrage de l'Arguenon à plus de 75 T NO₃/jour représentant près de 100 T d'ammonitrates/jour.

(*) Seq'Eau: Système d'évaluation de la qualité des cours d'eau. Évaluation choisie préférentiellement à l'évaluation de la Directive Cadre Européenne Grille d'évaluation plus fine

Les pesticides dans les rivières

Résultats janvier 2025¹

Des produits pesticides polluants éternels

30 substances sont recensées sur les 18 rivières observées dont 8 pesticides proprement dits et 22 « métabolites ». Sur les 8 pesticides, les plus fréquemment mesurés sont des herbicides :

- le **chlortoluron**, présent dans plus de 25 % des rivières. Le seuil de toxicité (0,1 µg/l) est dépassé dans le Leff avec une mesure de 0,12 µg/l, valeur dommageable pour les organismes aquatiques,
- le **flufénacet** (ou TFA Thiaflumide) mesuré dans 22 % des rivières. Du fait de sa formule chimique (perfluoroalkyle – Liaison carbone-fluor très stable), c'est un polluant dit éternel qui persistera très longtemps dans l'environnement.
- le **dinoterbe**, interdit depuis plus de 30 ans. Nous mentionnions dans un bulletin précédent (n°317) sa recrudescence, présent actuellement dans près de 40 % des rivières. Au vu de l'étendue de l'observation (à l'échelle de la Bretagne (voir le site OEB https://lc.oa_58_7H), une utilisation illicite actuelle est écartée. L'hypothèse de la libération du produit séquestré dans les particules du sol est avancée suite aux épisodes de sécheresse des dernières années.

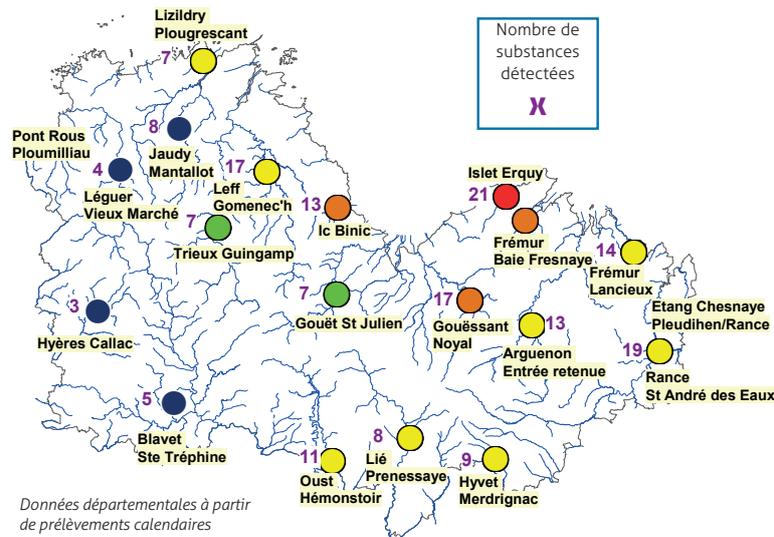
On retrouve aussi de l'antilmace (métaldéhyde) ainsi que des métabolites, produits de dégradation, extrêmement présents dans les eaux que l'on évoque souvent dans nos bulletins.

¹ Décalage de communication lié au décalage de traitement des analyses pesticides en laboratoire.

Teneurs de janvier 2025

Concentrations en µg/l toutes molécules confondues

- 3,5 à 5
- 2 à 3,5
- 1 à 2
- 0,5 à 1
- 0,1 à 0,5



Nos résultats pesticides sont disponibles sur <https://infeaux22.cotesdarmor.fr>

Les métabolites, la nouvelle menace pour l'eau potable

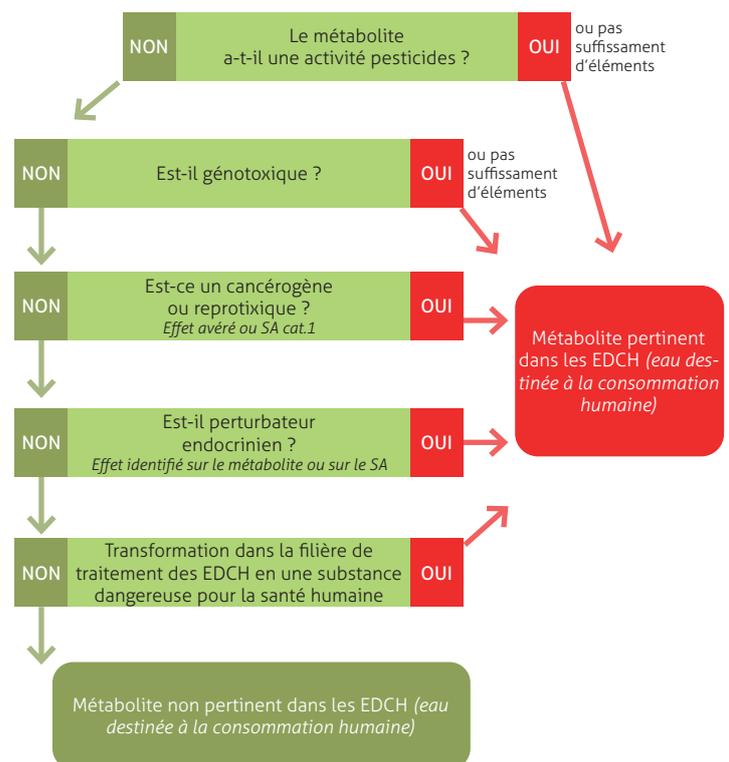
Métabolites de pesticides

Ce sont des molécules issues de la dégradation des substances actives pesticides dans l'environnement. Il en existe des centaines. Les plus connus sont les métabolites du S-métolachlore, du chlorothalonil ou encore de la chloridazone.

La pollution de l'eau par les pesticides n'est pas un problème nouveau mais elle fait l'objet d'une actualité plus récente à travers les métabolites, produits résultant de la dégradation des pesticides. Au vu des risques potentiels pour la santé, l'État a demandé en 2019 à l'ANSES d'évaluer la toxicité de ces substances et de déterminer les métabolites dits « pertinents » qui présentent un risque pour notre santé.

L'ESA-métolachlore, la bête noire des collectivités productrices d'eau

Depuis 2021, l'ARS Bretagne a ainsi élargi la liste des substances à rechercher dans l'eau potable à 252 dont 199 pesticides proprement dits et 53 métabolites. En juin 2022, 2 métabolites du S-métolachlore, un herbicide très largement employé, ont été qualifiés de « pertinent » dont l'ESA-métolachlore. Détecté dans 100% des rivières et 35% des eaux souterraines, il pose particulièrement problème pour beaucoup de stations non équipées de filières de traitement qui se sont retrouvées non conformes. Les collectivités ont été contraintes de chercher des solutions : appel à d'autres ressources en mélange ou substitution dans l'attente de filières de traitement adaptées. Depuis septembre de la même année 2022, les métabolites du métolachlore ont été requalifiés non pertinents mais d'autres métabolites (dont celui du chlorothalonil, fongicide déjà interdit) pourraient poser problème aux gestionnaires d'eau. Voyons en page suivante les actions lancées dès 2022 par le syndicat de Kreizh Breizh Argoat pour faire face à la situation.



Focus territorial

Zoom sur le Syndicat SMAEP KBA et ses actions pour rétablir une eau potable de qualité

Quand les produits de dégradation d'un herbicide rendaient l'eau potable non conforme

Le S-métolachlore, parmi les produits les plus vendus, a contaminé l'ensemble des eaux par ses sous-produits. En juin 2022, 2 de ses métabolites (ESA et NOA-métolachlore) ont intégré la liste des substances à être surveillées dans l'eau potable (*).

Loin d'être des situations isolées, les 2 usines d'eau potable des captages de Plévin et Paule ne sont pas équipées pour retenir ces polluants. Le Syndicat propriétaire de ces captages a réagi sur 2 volets : le nécessaire volet curatif pour distribuer une eau conforme ainsi que le volet préventif pour garantir une eau de qualité à l'avenir. De quoi s'agit-il ?

(* En septembre 2022, nouvel avis de l'Anses suite à des nouvelles études de toxicologie (cf page précédente) - Le syndicat décide toutefois de continuer les actions engagées.

Mise en place d'une filière de traitement par des filtres à charbon actif

Sur ces 2 usines, de fin 2023 à l'été 2024, des travaux ont eu lieu : construction de nouveaux bâtiments, mise en place des filtres à charbon actif traitant les pesticides et leurs-sous produits et réhabilitation complète des deux stations.

Coût moyen de réfection de chacune des 2 usines :

- 480 000 € comprenant le coût de 280 000 € d'installation des filtres à charbon. Financement en propre à 50 % par le syndicat avec des aides de la Région et le Syndicat Départemental d'Alimentation en eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP 22), aides conditionnées à la révision des périmètres de protection des captages alimentant ces 2 usines.
- Le **surcoût de fonctionnement** pour le traitement des pesticides est de **5 cts d'€/m³ soit 6 €/an** (base de 120 m³/an) sur un coût global au m³ consommé de 3,05 € TTC.

Depuis la mise en fonctionnement des filtres, l'eau potable issue de ces usines est exempte de pesticides (un mélange avec d'autres eaux par l'interconnexion assurait la conformité avant ces travaux).

Usine eau potable d'Ar Poulloudu - Plévin



Filtre à charbon actif en grain (CAG) : matériau hautement poreux retenant les pesticides et métabolites



DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Direction de l'Environnement
9 place du Général de Gaulle
CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable sur cotesdarmor.fr rubrique Environnement > L'eau



Assure la qualité de l'eau et sa distribution sur 41 communes de son territoire

Le préventif : Révision des périmètres de protection de captage (PPC) de St-Symphorien (Paule) et Ar-Poulloudu (Plévin)

Parallèlement à ces travaux, de 2022 à 2024, les 2 captages ont fait l'objet de nouvelles études précisant leurs aires d'alimentation et définissant les nouvelles contraintes autour des captages, notamment l'interdiction de l'usage des pesticides. Une concertation préalable a été engagée avec les exploitants agricoles et des mesures d'accompagnement de conseil agronomique sont mises en place. La nouvelle règle de Zéro Phyto s'impose désormais sur ces nouveaux périmètres de protection.

Coût moyen par PPC :

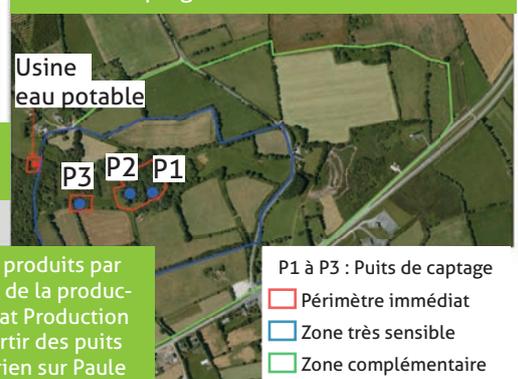
- 120 000 € comprenant études, indemnités des exploitants et propriétaires, travaux de clôtures et plantations de haies de délimitation avec une aide de 40 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le SDAEP22.

Cette volonté forte du SMAEP KBA de conforter et préserver sa ressource locale est en phase avec les orientations actuelles du SDAEP22, position qui sera certainement confortée avec le nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor.



Commune de
Plévin

Périmètres de protection (53 hectares) des captages d'eau d'Ar Poulloudu



44 000 m³/an produits par ces puits -9 % de la production du Syndicat Production identique à partir des puits de St Symphorien sur Paule

P1 à P3 : Puits de captage
 [] Périmètre immédiat
 [] Zone très sensible
 [] Zone complémentaire

Côtes d'Armor
le Département

